

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 14 décembre 2020
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.4

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-sept heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical, convoqué en date du 8 décembre 2020, en format mixte (présentiel et distanciel) ainsi que le permet la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, et abaissant le quorum au tiers des membres de l'assemblée.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
ALENÇON Alain ANDRE Christian BARRAQUE-ONNO Véronique BEUILLE Michel CARLES Joseph CASTERA Didier DOITTAU Véronique DUHAMEL Thierry ESPIC Bruno FERNANDEZ Marc FOUCHIER Dominique FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre	GASC Jean-Pierre KARMANN Thomas LAIGNEAU Annette MARTY Souhayla MEDINA Robert PLANTADE Philippe RODRIGUES Patrice ROUGÉ Michel SUSIGAN Alain TOPPAN Alain URSULE Béatrice VAILLANT Romain
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert SEVERAC Philippe SUAUD Thierry	SUTRA Jean-François TOUZET Sophie
SICOVAL	
SEGERIC Jacques SANGAY Dominique	
SAVE AU TOUCH	
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	ALEGRE Raymond
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

CHOLLET François, représenté par Mme MARTY
GUYOT Philippe, représenté par M. CARDEILHAC-PUGENS
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. FOUCHIER

Délégués titulaires excusés

ANDRE Gérard
ARDERIU François
ARSAC Olivier
BERGIA Jean-Marc
BEZERRA Gil
CARLIER David-Olivier
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
COUTTENIER Sylviane
DELPECH Patrick
DELSOL Alain

ESQUERRE Diane
FAURE Dominique
FERRER Isabelle
FOURCASSIER Thierry
GRIMAUD Robert
LAGARDE Dominique
LALANNE Marjorie
LATTARD Pierre
LATTES Jean-Michel
MANDEMENT André
MOGICATO Bruno

NOUVEL Honoré
OBERTI Jacquesw
PERE Marc
PORTARIEU Jean_François
RUSSO Ida
SEBI Jacques
SERP Bertrand
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
TERRAIL-NOVES Vincent
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

BAUDEAU Fabrice
CARRAL Alain
ESPIC Xavier

LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TRONCO Jean-Luc

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 33	Votants : 37
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 37

Au vu du compte administratif 2019 et de l'affectation du résultat 2019 délibérés ce jour, il est proposé le Budget supplémentaire 2020 ci-après, qui s'inscrit dans le cadre général présenté lors du Débat d'orientations budgétaires 2020 intervenu en Comité syndical du 15 janvier 2020 et traduit, pour sa plus grande part, dans le Budget primitif 2020 approuvé en Comité syndical du 26 février 2020.

En dépenses, il porte, principalement :

- en section de fonctionnement : sur le report de provisions dédiées à la 2^{ème} révision du SCoT (pour études complémentaires ultérieures et dépenses administratives à venir) ;
- en section d'investissement : sur le financement complémentaire relatif à la prestation spécifique de la Chambre d'agriculture 31 en vue de la 2^{ème} révision du SCoT et, pour le reste, au report, d'année en année, de l'excédent de la section d'investissement.

En conséquence, les principaux postes de ce budget supplémentaire se présentent de la manière suivante :

DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 : Charges de gestion générale 139 456,39 €
 - o Etudes (provision complémentaire) 55 456,39 €
 - o Frais d'acte et contentieux (provision complémentaire) 29 000,00 €
 - o Annonces et insertions (provision complémentaire) 6 000,00 €
 - o Publications (provision complémentaire) 22 000,00 €
 - o Autres 27 000 €

- Chapitre 23 : Virement à la section d'investissement - 7 000,00 €
(annulation du crédit inscrit au budget primitif, le section d'investissement étant abondée par le report des excédents d'investissement antérieurs)

La somme de ces chapitres représentant un montant total de dépenses de fonctionnement de 132 456,39 €.

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent de fonctionnement 2019 reporté 132 456,39 €

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 47 200,00 €
 - o Frais d'étude pour document d'urbanisme (complément) 23 000,00 €
 - o Brevets, licences (logiciels) (provision) 24 200,00 €

- Chapitre 21 : immobilisations corporelles (complément) 1 495,67 €

La somme de ces chapitres conduit à un montant total de dépenses d'investissement de 48 695,67 €.

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté 55 695,67 €
- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement (annulation) - 7 000,00 €

La somme de ces chapitres conduit à un montant total de recettes d'investissement de 48 695,67 €.

Le budget supplémentaire 2020 s'équilibre, ainsi, en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à la somme de 132 456,39 €, et en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme de 48 695,67 €,

**Le Comité Syndical,
Entendu l'exposé de Madame la Présidente
délibère et décide :**

Article 1 :

d'adopter le Budget supplémentaire 2020 du SMEAT, équilibré :

- en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 132 456,39 €;
- et en recettes et en dépenses de la section d'investissement à la somme de 48 695,67 €, conformément au document joint à la présente délibération.

Article 2 :

d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 21 décembre 2020.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

La Présidente

Signé

Annette LAIGNEAU